



Bernard AUBRY, statisticien

Jean-Alain HERAUD, économiste

Jean-Patrick JOUHAUD, géographe

28/05/2021

Note de recherche (N°1, série CEA)

La Collectivité Européenne d'Alsace présentée à partir de ses nouveaux territoires

Avant propos

Cette Note de l'APR, première d'une série consacrée à la nouvelle collectivité d'Alsace, en fait une description statistique et cartographique sur la base des sept nouveaux territoires qu'elle s'est donnée. Chaque territoire est décrit par des données démographiques de base et son périmètre analysé en termes de taille des unités urbaines.

Introduction

La création de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) a conduit à définir de nouveaux territoires internes adaptés aux problématiques propres à l'institution, en prenant en compte les dimensions politique, économique et sociale. Ces territoires constituent une innovation institutionnelle (et n'ont pas d'équivalent ailleurs en France), mais ils sont composés de briques élémentaires préexistantes, les EPCI, dont la réalité concrète et administrative ne fait aucun doute en termes de pertinence, et pour lesquelles les données statistiques sont abondantes. Les nouveaux périmètres seront désignés ici par le terme de Territoire avec une

majuscule pour manifester leur définition institutionnelle. Il reste à voir s'ils correspondent aussi à des réalités sur les différents plans disciplinaires. Par exemple, sur le plan de la dynamique économique, sont-ils aussi pertinents que les « pays » institués par la Loi Voynet, qui étaient conçus comme des espaces de projet ? Possèdent-ils une identité suffisante, sur la base du passé comme de l'avenir ? Peuvent-ils devenir des lieux de gouvernance efficaces ? L'ambition du présent texte ne va pas encore aussi loin. L'idée est de présenter statistiquement la CEA, particulièrement à partir des données démographiques.

Les sept Territoires

Deux de ces Territoires ne sont formés que d'un seul EPCI : l'*EMS* (Eurométropole de Strasbourg) avec 33 communes, et *M2A* (Mulhouse Alsace Agglomération), avec 39 communes. Deux Territoires regroupent 6 EPCI, à savoir la « *Région de Colmar* » et « *Sud-Alsace* ». *Nord-Alsace en compte 8*, *Ouest-Alsace* et *Centre-Alsace* en comptent 9.

Ces Territoires ne correspondent à aucun autre zonage existant en France, comme les EPCI eux-mêmes (Etablissements publics de coopération intercommunale) qui forment une partition complète du territoire national¹, voire d'autres concepts comme les bassins de vie et les zones d'emploi. En conséquence, il n'est pas possible de comparer les caractéristiques des sept Territoires avec des équivalents nationaux. En revanche, il est intéressant de les comparer entre eux et avec l'Alsace entière².

En mettant à part les deux Territoires métropolitains, les nouvelles composantes alsaciennes sont relativement homogènes en termes de superficie (1 200 à 2 000 km²) et de population (200 à 240 milliers d'habitants). La densité va de 116 h/km² en Ouest-Alsace à 170 h/km² en Nord-Alsace. L'homogénéité des indicateurs d'ensemble recouvre cependant une grande variété interne comme on le verra en comparant par exemple les indicateurs migratoires par EPCI (Graphique 2).

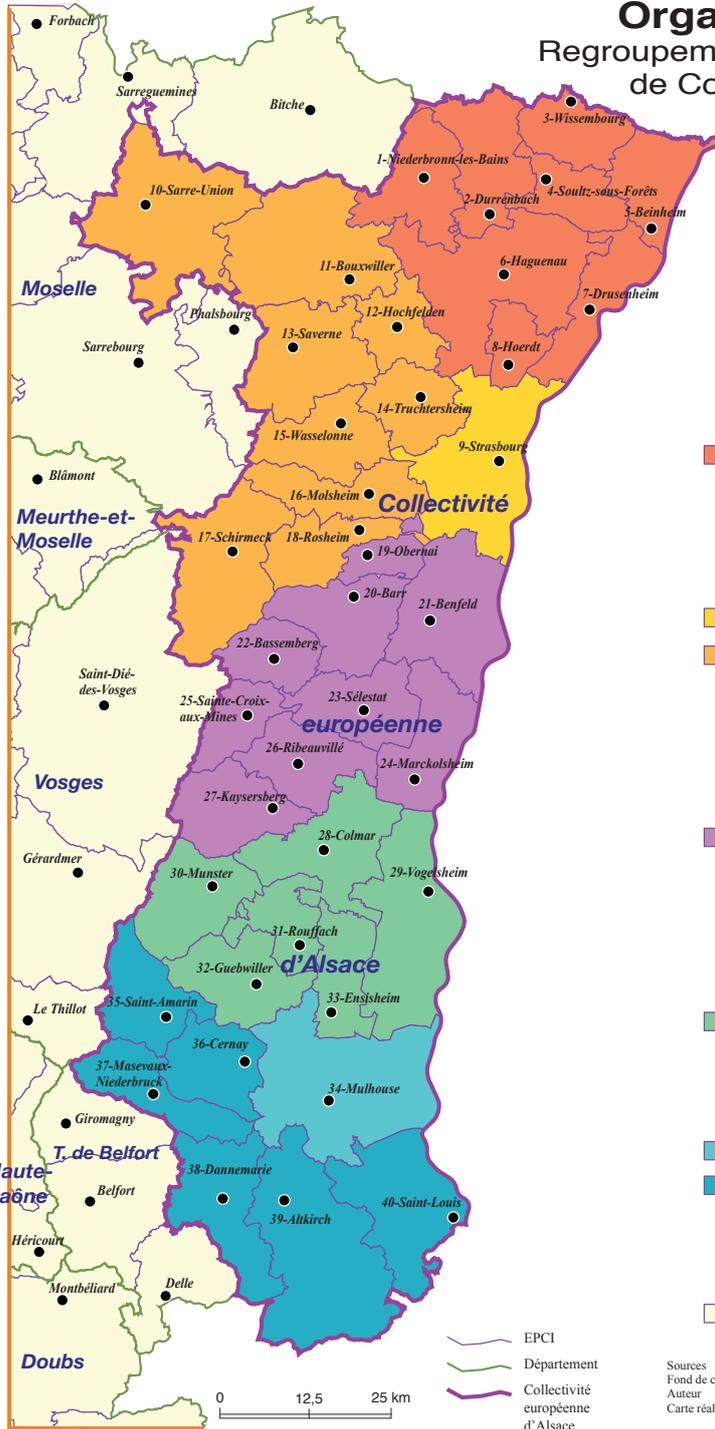
Les deux territoires métropolitains regroupent à eux seuls 40% de la population alsacienne : un demi-million autour de Strasbourg et 275 000 autour de Mulhouse - le tout pour une superficie qui ne représente que 9,4% de la CEA.

¹ Pas tout à fait, cependant, car il reste 4 communes hors intercommunalité (il s'agit de communes insulaires, bénéficiant d'une dérogation). Au 1^{er} janvier 2019, il y avait 1258 intercommunalités à fiscalité propre en France. L'Alsace en regroupe 40.

² À noter que la commune de Siltzheim (626 habitants en 2018) fait partie de l'EPCI de Sarreguemines Confluence située en Moselle-Est.

Organisation territoriale

Regroupement d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)



La Collectivité européenne d'Alsace installée en janvier 2021 a défini sept territoires de proximité pour ses actions sur la base de regroupements de cantons. La carte représente le découpage des EPCI au sein de ces territoires. La commune de Siltzheim au nord de la communauté de communes (CC) de l'Alsace Bossue figure dans la communauté d'agglomération (CA) de Sarreguemines Confluences en Moselle.

TERRITOIRES DE PROXIMITÉ ET EPCI de la Collectivité européenne d'Alsace

Territoire Nord-Alsace

- 1 - CC du Pays de Niederbronn-les-Bains
- 2 - CC Sauer-Pechelbronn
- 3 - CC du Pays de Wissembourg
- 4 - CC de l'Outre-Forêt
- 5 - CC de la Plaine du Rhin
- 6 - CA de Haguenau
- 7 - CC du Pays Rhénan
- 8 - CC de la Basse-Zorn

Territoire Eurométropole de Strasbourg

- 9 - EMS Eurométropole de Strasbourg

Territoire Ouest-Alsace

- 10 - CC de l'Alsace Bossue
- 11 - CC de Hanau-La Petite Pierre
- 12 - CC du Pays de la Zorn
- 13 - CC du Pays de Saverne
- 14 - CC du Kochersberg
- 15 - CC de la Mossig et du Vignoble
- 16 - CC de la Région de Molsheim-Mutzig
- 17 - CC de la Vallée de la Bruche
- 18 - CC des Portes de Rosheim

Territoire Centre-Alsace

- 19 - CC du Pays de Sainte-Odile
- 20 - CC du Pays de Barr
- 21 - CC du Canton d'Erstein
- 22 - CC de la Vallée de Villé
- 23 - CC de Sélestat
- 24 - CC du Ried de Marckolsheim
- 25 - CC du Val d'Argent
- 26 - CC du Pays de Ribeauvillé
- 27 - CC de la Vallée de Kaysersberg

Territoire région de Colmar

- 28 - CA Colmar Agglomération
- 29 - CC Pays Rhin - Brisach
- 30 - CC de la Vallée de Munster
- 31 - CC du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
- 32 - CC de la Région de Guebwiller
- 33 - CC du Centre du Haut-Rhin

Territoire de l'Agglomération de Mulhouse

- 34 - CA Mulhouse Alsace Agglomération

Territoire Sud Alsace

- 35 - CC de la Vallée de Saint-Amarin
- 36 - CC de Thann-Cernay
- 37 - CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
- 39 - CC Sud Alsace Largue
- 39 - CC Sundgau
- 40 - CA Saint-Louis Agglomération

EPCI hors Alsace

- 36-Cernay commune siège d'EPCI

Sources : Insee, Code officiel géographique 2020 - CeA
 Fond de carte : France © IGN - GEOFLA
 Auteur : Jean-Patrick Jouhaud - Géographe-Cartographe — APR © 2021
 Carte réalisée avec le logiciel Philcarto : <http://philcarto.free.fr>



La situation démographique récente

Le tableau 1 présente quelques indicateurs concernant les variations de population et leurs composantes naturelle et migratoire pour la période allant de 2007 à 2017. L'EMS (+1 950) et Sud-Alsace (+1 100) engrangent la moitié de l'augmentation régionale qui est de +6 200. Tous les autres Territoires connaissent de la croissance : de +800 pour Colmar à +450 dans l'agglomération mulhousienne M2A. Bien sûr, les données sont plus intéressantes à comparer en valeur relative. Elles sont indiquées ci-dessous *pour mille habitants*. La croissance moyenne régionale est de 3,4 ‰ et que les valeurs territoriales vont de 2,2 ‰ à 5,2‰.

Tableau 1 : Données démographiques : population 2018 et variations 2007-2017

Territoire	Superficie	Population 2018	Densité Pop/km2	Variation Annuelle moyenne	TVAM Population *	TVAM Solde naturel*	TVAM Solde migratoire*
Nord-Alsace	1 425	242	170	535	2,2	2,4	-0,1
Ouest-Alsace	2 005	233	116	687	3,0	1,8	1,2
EMS	338	501	1 483	1 952	4,0	6,0	-2,0
Centre-Alsace	1 439	203	141	719	3,6	2,6	1,1
Région de Colmar	1 210	230	190	798	3,5	3,2	0,3
M2A	439	274	624	449	1,7	5,2	-3,6
Sud-Alsace	1 417	216	152	1 092	5,2	2,6	2,6
Ensemble CEA	8 280	1 898	229	6 233	3,4	3,8	-0,5

Taux de variation annuelle moyenne (en ‰)

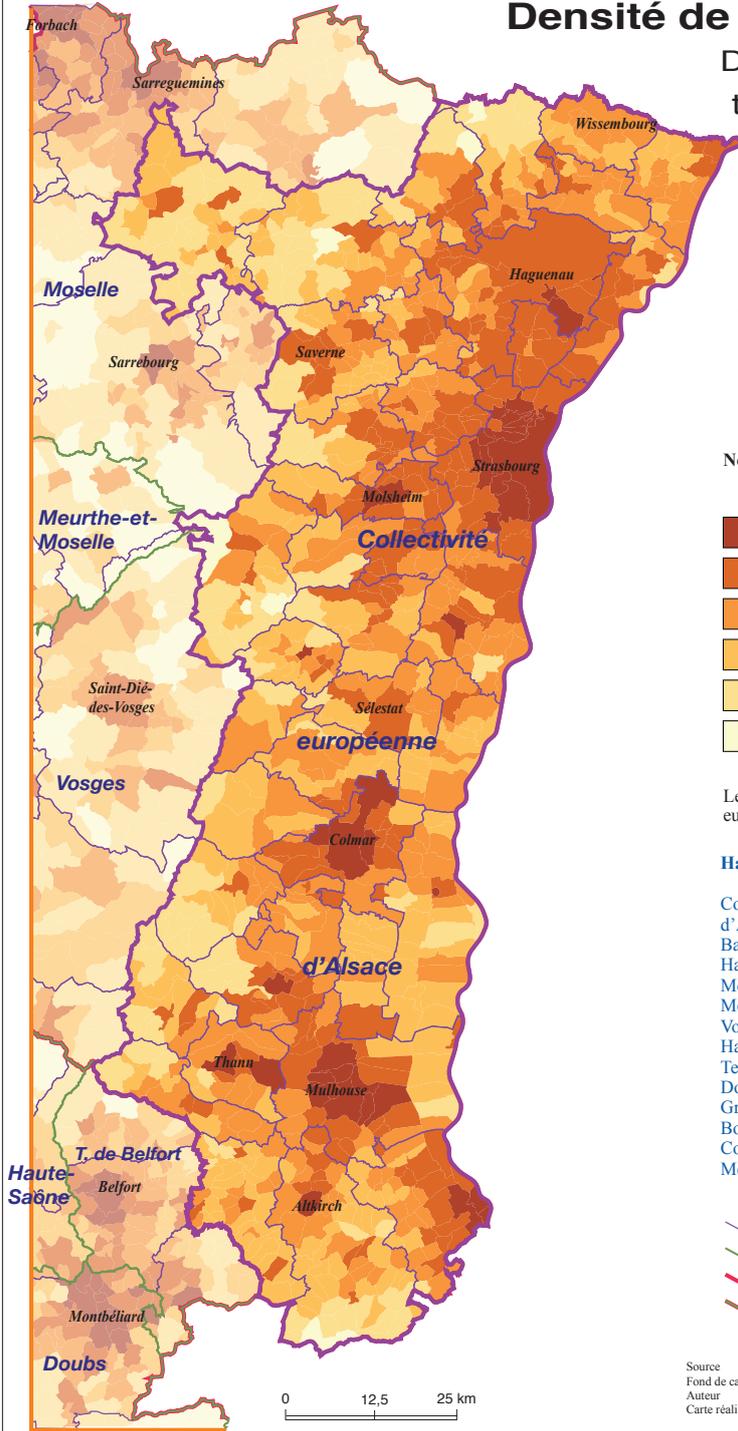
Source : Insee

Partout dans les zones urbaines - qui concentrent une part importante de jeunes - les naissances sont supérieures aux décès. En revanche, le solde migratoire est fortement négatif dans les zones métropolitaines Mulhouse (-3,6‰) et Strasbourg (-2‰), alors qu'il est à l'équilibre en Nord-Alsace et en région de Colmar, nettement positif à l'Ouest et au Centre, et assez élevé au Sud. Sur l'ensemble de l'Alsace le solde migratoire apparaît légèrement négatif (-0,5‰ entre 2007 et 2017).

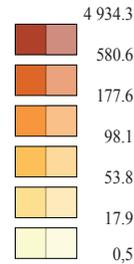
Densité de population en 2017

De grandes disparités entre territoires ruraux et urbains

La plaine d'Alsace, les communes de l'ancien bassin houiller autour de Forbach et l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard présentent les plus fortes densités de cet espace avec un étalement urbain conséquent en particulier sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace.



Nombre d'habitants au Km²



Les densités des territoires hors Collectivité européenne d'Alsace sont couvertes d'un filtre d'opacité

Habitants par km²

Collectivité européenne d'Alsace (CeA)	: 228,3
Bas-Rhin	: 236,7
Haut-Rhin	: 216,7
Moselle	: 167,9
Meurthe-et-Moselle	: 139,8
Vosges	: 62,6
Haute-Saône	: 44,2
Territoire de Belfort	: 234,0
Doubs	: 103,0
Grand Est	: 96,6
Bourgogne-Franche-Comté	: 58,8
Métropole	: 118,8

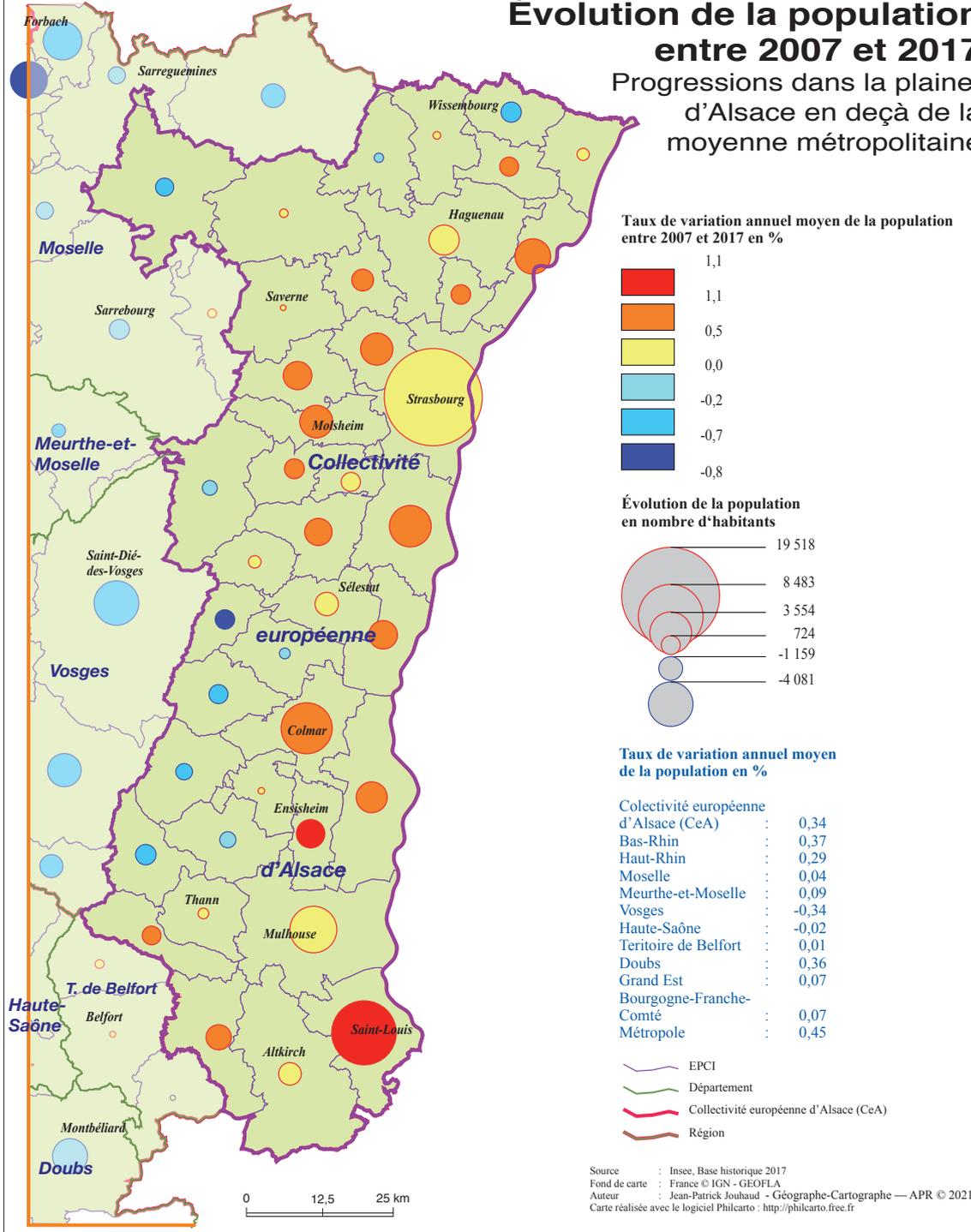
- EPCI
- Département
- Collectivité européenne d'Alsace (CeA)
- Région

Source : Insee, Base historique 2017
 Fond de carte : France © IGN - GEOFLA
 Auteur : Jean-Patrick Jouhaud - Géographe-Cartographe — APR © 2021
 Carte réalisée avec le logiciel Philcarto : <http://philcarto.free.fr>



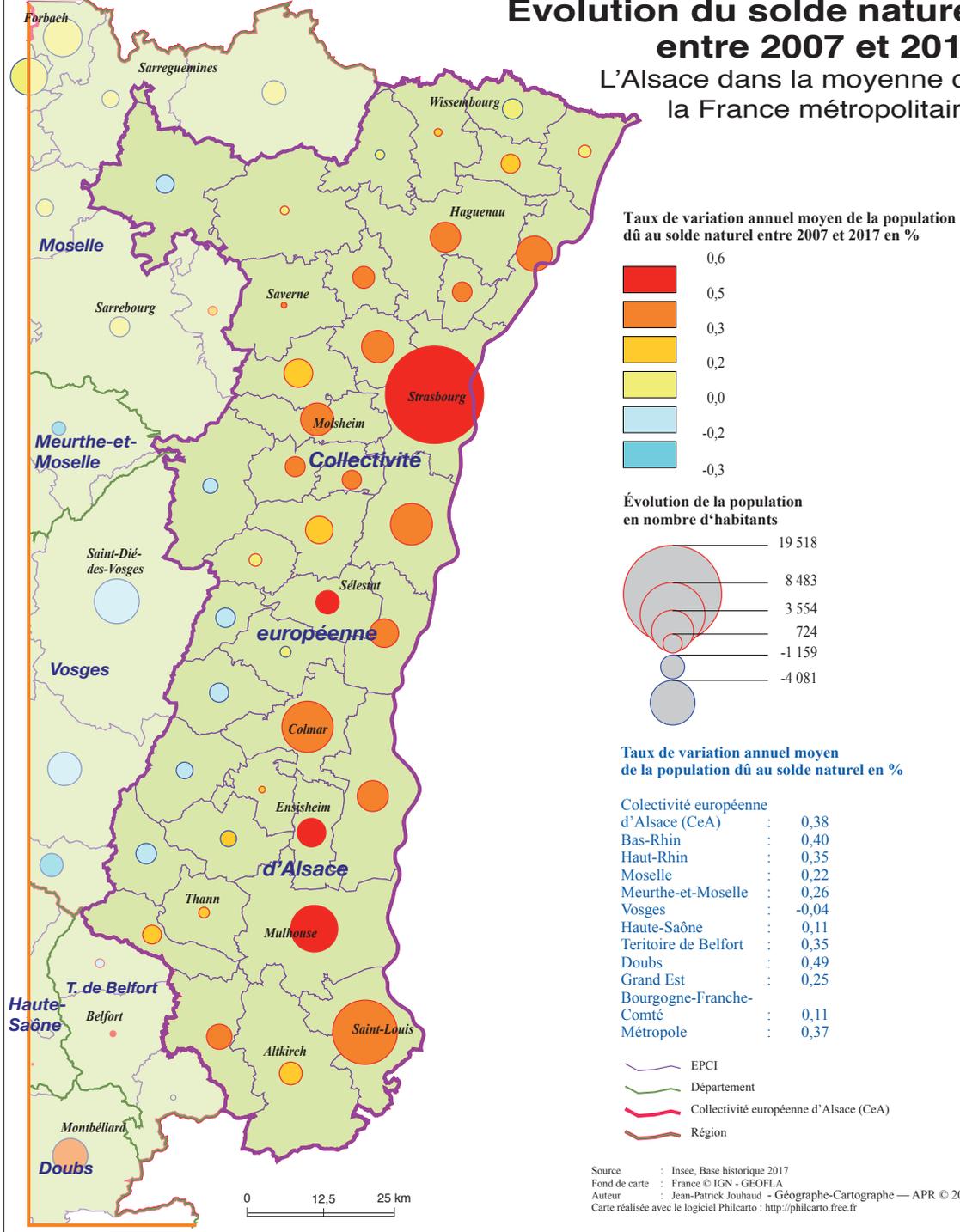
Évolution de la population entre 2007 et 2017

Progressions dans la plaine d'Alsace en deçà de la moyenne métropolitaine



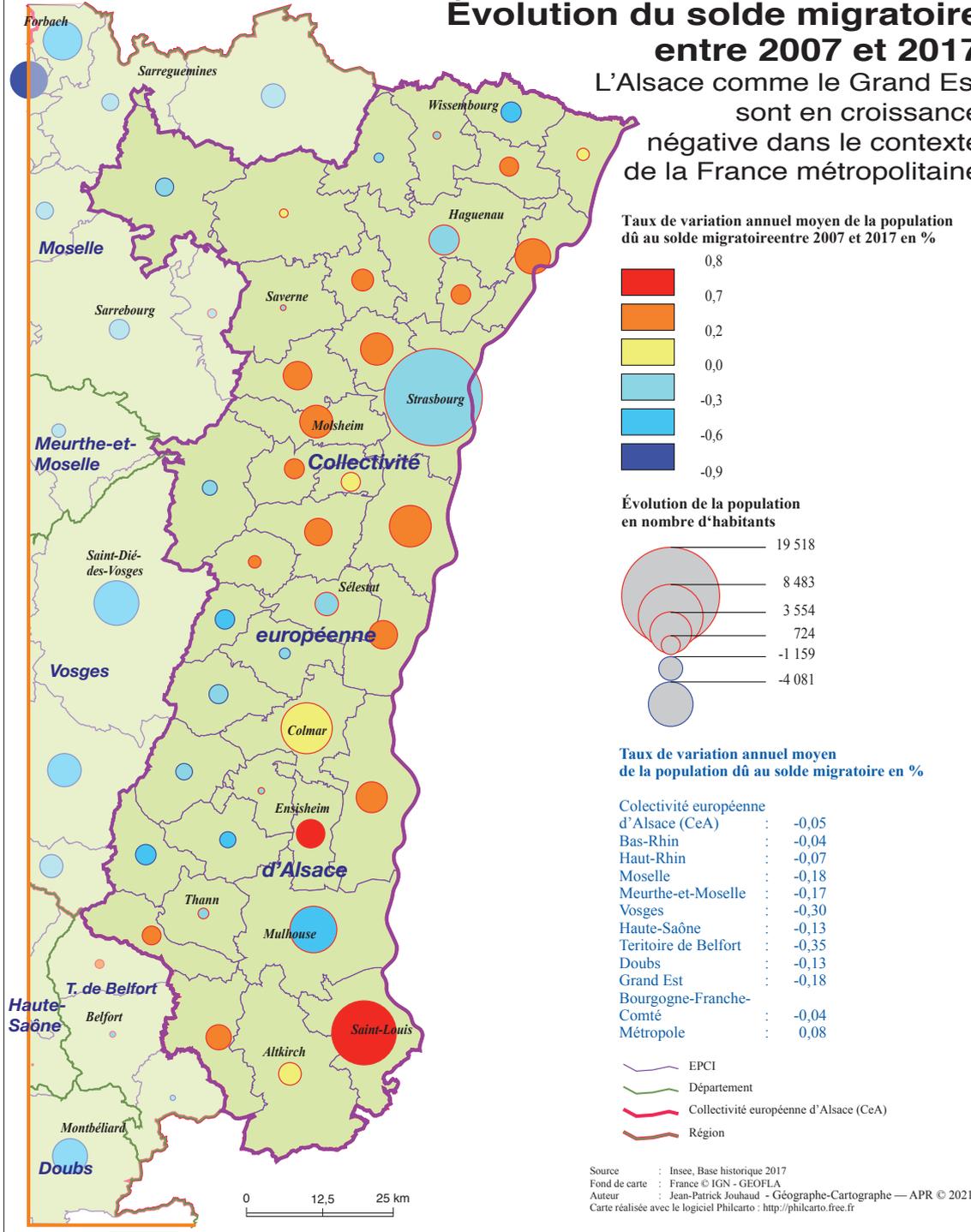
Évolution du solde naturel entre 2007 et 2017

L'Alsace dans la moyenne de la France métropolitaine



Évolution du solde migratoire entre 2007 et 2017

L'Alsace comme le Grand Est sont en croissance négative dans le contexte de la France métropolitaine



Les unités urbaines

Une première approche - essentielle - dans la connaissance d'un Territoire, passe par l'examen de la distribution de la population selon le type d'habitat, rural ou urbain, distribution qui est la conséquence de la morphologie physique, de l'utilisation des terres, mais aussi de l'histoire et de ses conséquences sur les migrations.

Tableau 2 – La structure des communes selon leur type : rural/urbain

Catégorie	NOR	OUE	EMS	CEN	COL	M2A	SUD	Ensemble CEA
CR 0 à 499 h	4,4	13,1		3,8	2,0		10,7	4,0
CR 500 à 999 h	13,8	14,9	0,4	12,4	7,6	1,6	16,3	8,0
CR 1000 à 1499 h	4,5	5,8	0,8	9,5	9,8	1,8	5,3	4,5
CR 1500 à 1999 h	6,5	8,1		6,8	5,4	2,7	1,5	3,8
<i>Total communes rurales</i>	<i>29,2</i>	<i>41,9</i>	<i>1,1</i>	<i>32,4</i>	<i>24,8</i>	<i>6,1</i>	<i>33,8</i>	<i>20,4</i>
UU moins de 5 mh	27,5	17,3	0,7	30,7	10,6	2,9	17,4	12,8
UU de 5 à 10 mh	7,9	15,5	3,5	15,3	5,8	0,9	15,5	8,0
UU de 10 à 20 mh	10,8	13,7		21,5	5,1			6,0
UU de 20 à 50 mh		11,6			12,5		33,2	6,7
UU de 50 à 100 mh	24,6				41,3			8,1
UU de Strasbourg et Mulhouse			94,6			90,1		38,0
<i>Total communes urbaines</i>	<i>70,8</i>	<i>58,1</i>	<i>98,9</i>	<i>67,6</i>	<i>75,2</i>	<i>93,9</i>	<i>66,2</i>	<i>79,6</i>

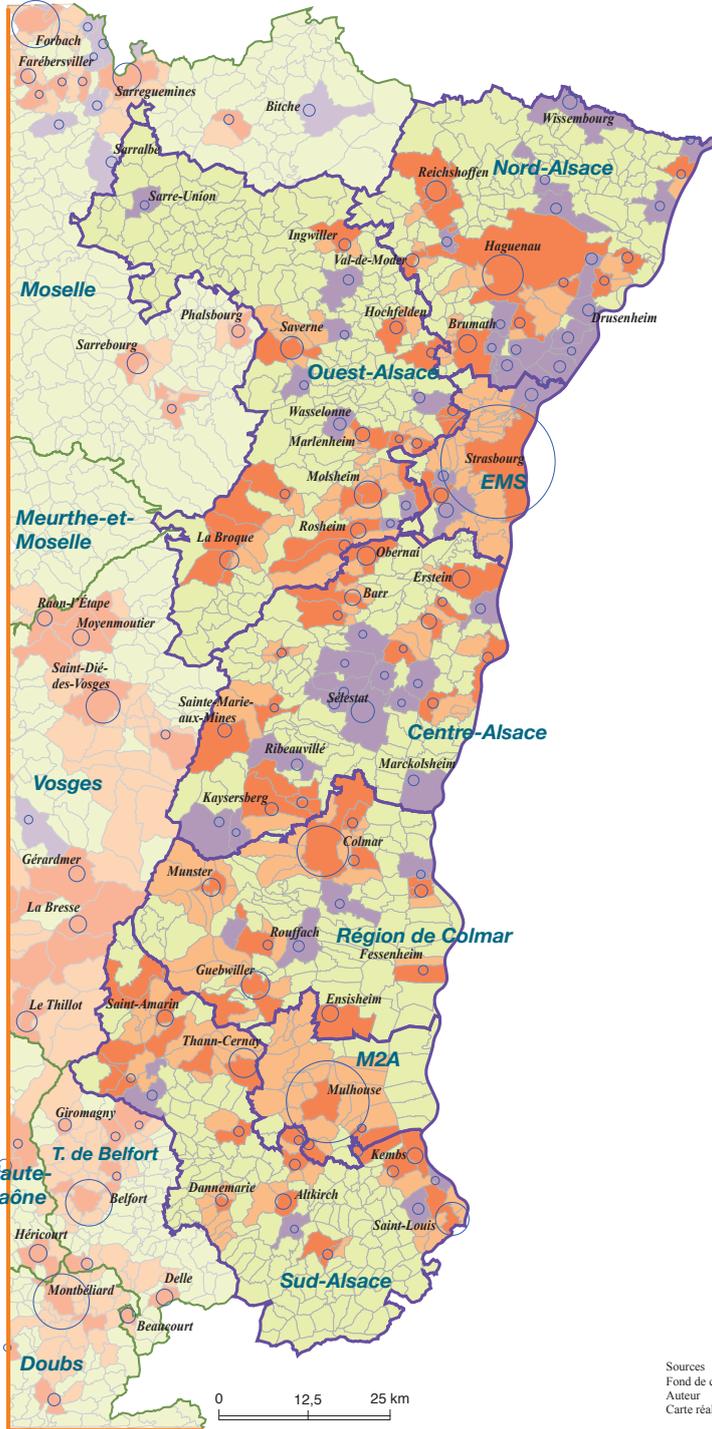
Source : Insee

Les unités urbaines alsaciennes (et proches) sont représentées sur la carte de la page suivante.

Pour bien comprendre le concept, voici ce qu'en dit l'Insee :

*La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Il s'agit d'une commune ou d'un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.*

Unités urbaines

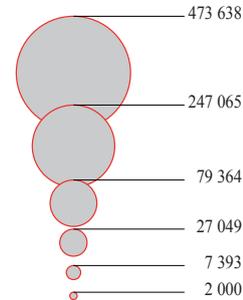


Les unités urbaines (UU) rassemblent 75, % de la population alsacienne en 2018.
 Dans plusieurs cas, des UU sont formées de plusieurs villes-centres comme par exemple La Broque (5), Reichshoffen (3), Bennwihr (4), ou Kirchberg (4).
 La carte présentant les UU selon le statut des communes ne permet pas dans visualiser les limites de chacune hormis les villes isolées.

Statut des communes
 (calculé en fonction de la population au recensement de 2017)

- Ville-centre
- Banlieue
- Ville isolée
- Hors unité urbaine

Population des unités urbaines (2018)



- Communes
- Département
- Territoires de proximité de la Collectivité européenne d'Alsace

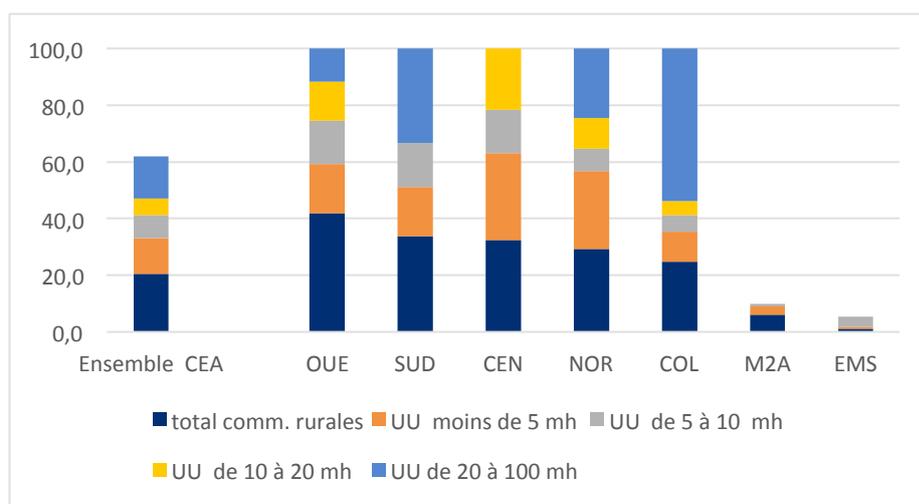
Sources : Insee 2021
 Fond de carte : France © IGN - GEOFLA
 Auteur : Jean-Patrick Jouhaud - Géographe-Cartographe — APR © 2021
 Carte réalisée avec le logiciel Philcarto : <http://philcarto.free.fr>



Depuis maintenant plus d'un demi-siècle, l'Insee se réfère aux données des recensements pour caractériser les communes selon le type d'habitat. Ce découpage a perdu un peu de son sens, à la fois parce que le concept de ruralité a beaucoup évolué en un demi-siècle et parce que, dans de nombreuses applications, les spécialistes d'analyses territoriales préfèrent se référer à la notion d'aire urbaine (AU)³. Il reste que le concept d'unité urbaine (UU) présente encore un grand intérêt dans la mesure où il s'appuie sur une observation objective simple (l'agglomération des habitations), alors que les périmètres comme les AU proviennent de l'application d'algorithmes basés sur les navettes, qui peuvent créer des instabilités des périmètres.

L'Insee a mis récemment à jour la nomenclature sur la base de la dernière exploitation des Enquêtes annuelles de recensement (2017). A côté des communes rurales qui ont moins de 2 000 habitants et ne sont pas incluses dans une agglomération, l'Insee distingue 8 catégories d'unités urbaines. Mais pour les besoins de l'étude, nous avons ajouté quatre catégories de communes rurales en fonction de leur taille. Le tableau suivant présente la répartition de la population dans chacune de ces classes pour chacun des Territoires. Un graphique illustre les différences entre les zones.

Graphique 1 : Les territoires, par type d'habitat



Source : Insee

Cinq Territoires ne contiennent aucune UU de plus de 100 000 habitants

Les deux Territoires à dominante urbaine - qui par construction sont assimilables à des EPCI - se singularisent, puisque l'UU centrale regroupe 95 % de la population pour l'Eurométropole et 90% pour M2A (Mulhouse).

³ Dans ses travaux les plus récents, l'Insee propose le concept de zonage d'aire d'attraction des villes (ZAAV) qui fait évoluer l'idée d'aire urbaine, mais la plupart des utilisateurs de la statistique publique utilisent encore la terminologie AU.

Les autres territoires, formés de plusieurs EPCI, sont en conséquence plus hétérogènes (comme le montre bien le graphique ci-dessus). La part de l'UU principale représente respectivement 41% pour la Région de Colmar (95 000 habitants⁴), 33% pour Sud-Alsace (UU Saint-Louis avec 40 400 h), 25% pour Nord-Alsace (UU Haguenau 59 600 h), 21,5% pour Ouest-Alsace (UU Sélestat 19 400 h), 12% pour Ouest-Alsace (UU Saverne 18 800 h).

A l'inverse les communes rurales (communes hors UU, et donc par construction de moins de 2 000 habitants) représentent une part importante de la population dans quatre Territoires :

- 42% en Ouest-Alsace,
- autour de 30% dans les autres, avec un minimum de 25% pour la région de Colmar.

En Sud-Alsace, la population vivant dans les très petites communes (moins de 500 habitants) est de 11%. Elle atteint 13% en Ouest-Alsace.

Les communes de 1 000 à 1 500 habitants regroupent 10% de la population de Centre-Alsace et de la Région de Colmar, une proportion nettement plus grande qu'ailleurs.

Le tableau 3 ci-dessous fournit des informations plus précises, puisqu'il inclut toutes les unités urbaines de plus de 5 000 habitants. Celles-ci sont classées par Territoire. Figurent à chaque fois : le nombre de communes incluses, la population de la commune la plus importante, sa part dans l'UU, ainsi que l'EPCI à laquelle appartient l'UU.

⁴ Cette UU est appelée à franchir prochainement le seuil de la tranche supérieure.

Tableau 3 : Présentation des unités urbaines de la CEA

TERR	Code UU	Unité urbaine	Nb	Pop	Pop de la		
			de	de	comm.	%	EPCI
			comm.	l'UU	centre		
NOR	67501	Haguenau	6	59600	34789	58,4	CA de Haguenau
NOR	67305	Reichshoffen-Niederbronn	4	14666	5399	36,8	CC du Pays de Niederbronn-les-
NOR	67301	Brumath	4	11372	9970	87,7	CA de Haguenau
NOR	67209	Wissembourg*	1	7519	7519	100,0	CC du Pays de Wissembourg
NOR	67206	Val-de-Moder	3	6425	5068	78,9	CA de Haguenau
NOR	67202	Drusenheim	1	5211	5211	100,0	CC du Pays Rhénan
OUE	67401	Molsheim	10	27049	9334	34,5	CC de la Région de Molsheim-
OUE	67306	Saverne	8	18740	11289	60,2	CC du Pays de Saverne
OUE	67304	La Broque	8	13122	2646	20,2	CC de la Vallée de la Bruche
OUE	67212	Rosheim	2	8553	5224	61,1	CC des Portes de Rosheim
OUE	67207	Marlenheim	5	7393	4267	57,7	CC de la Mossig et du Vignoble
OUE	67204	Hochfelden	2	5730	4009	70,0	CC du Pays de la Zorn
OUE	67203	Wasselonne	1	5661	5661	100,0	CC de la Mossig et du Vignoble
OUE	67201	Ingwiller	3	5123	4057	79,2	CC de Hanau-La Petite Pierre
EMS	67701	Strasbourg*	23	473638	284677	60,1	Eurométropole de Strasbourg
EMS	67210	Geispolsheim	1	7605	7605	100,0	Eurométropole de Strasbourg
EMS	67208	Entzheim**	4	7511	2422	-	Eurométropole de Strasbourg
EMS	67205	La Wantzenau	1	5838	5838	100,0	Eurométropole de Strasbourg
CEN	67307	Sélestat	1	19360	19360	100,0	CC de Sélestat
CEN	67303	Obernai	2	12796	11350	88,7	CC du Pays de Sainte-Odile
CEN	67302	Erstein	2	11445	10621	92,8	CC du Canton d'Erstein
CEN	67213	Barr	3	9432	7219	76,5	CC du Pays de Barr
CEN	67211	Benfeld	2	8442	5756	68,2	CC du Canton d'Erstein
CEN	68204	Sainte-Marie-aux-Mines	2	6981	5072	72,7	CC du Val d'Argent
CEN	68203	Kaysersberg Vignoble	2	6212	4444	71,5	CC de la Vallée de Kaysersberg
COL	68501	Colmar	7	94960	68703	72,3	CA Colmar Agglomération
COL	68401	Guebwiller	8	28662	11022	38,5	CC de la Région de Guebwiller
COL	68301	Munster	10	11797	4653	39,4	CC de la Vallée de Munster
COL	68207	Ensisheim**	2	9901	7522	-	CC du Centre du Haut-Rhin
COL	68202	Volgelsheim	3	5768	2689	46,6	CC Pays Rhin - Brisach
M2A	68701	Mulhouse	20	247065	108942	44,1	CA Mulhouse Alsace Agglomération
M2A	68207	Ungersheim	2	9901	2379	100,0	CA Mulhouse Alsace Agglomération
SUD	68403	Bâle-Saint-Louis*	6	40431	21646	53,5	CA Saint-Louis Agglomération
SUD	68402	Cernay	9	31297	11326	36,2	CC de Thann-Cernay
SUD	68208	Saint-Amarin	9	9855	2241	22,7	CC de la Vallée de Saint-Amarin
SUD	68206	Kembs	2	9288	5376	57,9	CA Saint-Louis Agglomération
SUD	68205	Altkirch	3	8857	5698	64,3	CC Sundgau
SUD	68201	Dannemarie	9	5491	2259	41,1	CC Sud Alsace Largue

Source : Insee

* Partie française

** UU à cheval sur deux territoires

Au-delà des données ponctuelles que chacun pourra consulter selon ses besoins, quelques informations intéressantes peuvent être retenues ou notées :

- 10 EPCI ne comprennent aucune UU de plus de 5 000 habitants (4 sur 8 en Nord-Alsace).
- Certaines UU sont mono- ou bi-communales (c'est ainsi le cas en Centre-Alsace),
- Des UU de taille relativement modeste sont formées par agglomération de nombreuses autres communes, certaines parfois très petites, ainsi :
 - l'UU Saint-Amarin, avec 9 communes, 9 900 habitants dont 2 200 pour la plus grande,
 - l'UU Dannemarie, avec 9 communes, 5 500 habitants, dont 2 300 pour la plus grande,
 - l'UU de Munster, avec 10 communes, 11 800 habitants, dont la plus grande a 4 650 habitants,
 - Mais d'autres sont parfois de taille comparable, ainsi :
 - l'UU La Broque, avec 8 communes, 13 100 habitants, dont 5 ont plus de 1 500 hab. (La Broque 5 400 habitants, Schirmeck, Wisches, Lutzelhouse et Rothau),
 - l'UU de Reichshoffen (4 communes, 14 700 habitants, dont 3 ont plus de 3 700 hab. Reichshoffen, Niederbronn-les-Bains et Gundershoffen).
- Il arrive aussi qu'une UU comprenne des communes de taille assez proche : Molsheim (9 300) et Mutzig (6 000), Haguenau (34 800) et Bischwiller (12 600), Rosheim (5 200) et Bischoffsheim (3 300), Guebwiller (11 000) et Sultz-Haut-Rhin (7 100), Thann (7 700) et Cernay (11 300), Kembs (5 400) et Bartenheim (3 900).
- Les agglomérations métropolitaines :
 - Au sein de M2A on ne trouve pas d'autres UU de plus de 5 000 habitants que celle de Mulhouse.
 - Du côté de l'EMS, à côté de la plus grande UU, trois autres agglomérations trouvent leur place, la Wantzenau, Geispolsheim et Entzheim (en partie).
 - Deux UU sont partagées entre deux Territoires : Entzheim (4 000 habitants) et Hangenbieten appartiennent à l'EMS, tandis que Duppigheim et Ernolsheim-sur-Bruche sont intégrées dans Ouest-Alsace. Au sud, l'UU d'Ensisheim (9 900 habitants) est partagée entre Centre-Alsace (commune-centre) et M2A (Ungersheim).
- Enfin, Val-de-Moder est le nom donné à la commune de Pfaffenhoffen après sa fusion avec La Walck, Uberach et Ringeldorf.